

## 1945 : Sécurité Sociale

Cette conquête majeure du monde du travail a vu le jour en octobre 1945, dans une France meurtrie et ruinée par quatre années d'occupation.

La place prise par le syndicalisme dans la résistance au nazisme, le besoin de protection sociale à l'issue de la seconde guerre mondiale, ont contribué à bâtir un système de Sécurité Sociale fondé sur des valeurs de solidarité, d'égalité, d'universalité et de démocratie, où chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

## 1968 : Augmentation du SMIG 35 % et augmentation générale des salaires 10 %

La grève de mai-juin 1968 est la plus grande grève générale de l'histoire des luttes de classes en France. Partie des établissements industriels, la grève gagne tout le pays en une semaine, les établissements de toutes tailles dans tous les secteurs économiques. **Le pays est paralysé près de deux semaines à partir du 20 mai 1968. Il y a entre 7 et 9 millions de grévistes**, plus de la moitié des 15 millions de salariés de l'époque : 150 millions de journées de grèves dans les statistiques. Plus de 4 millions de travailleurs seront en grève trois semaines, plus de 2 millions durant un mois.

**Les acquis des accords de Grenelle sont considérables :** augmentation de salaires, semaine de 40h, section syndicale d'entreprise, avance de 50% du salaire perdu pendant la grève, ... Les négociations par branche et entreprise vont amplifier, les acquis du constat de Grenelle.

## 1965 : Les femmes ont le droit de travailler et d'ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari

Les droits dont nous disposons aujourd'hui sont le fruit de la lutte de nos aînés (es). La période actuelle, avec les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement ou encore la volonté d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités prédéfinies, montre pourtant que **ces droits ne sont jamais acquis.**

## 1910 : Adoption du Code du Travail

Adopté en décembre 1910 sous l'impulsion du ministre socialiste du travail René VIVIANI cofondateur du journal l'Humanité, le Code du Travail n'est pas qu'un simple recueil législatif et réglementaire. **La construction du Code du travail en France est issue d'un siècle entier de grèves, de rapports de force et de négociations.**

La CGT créée en 1895 par les salariés a largement contribué à l'élaboration de ce code, dont la fonction est de protéger les salariés et de leur apporter des droits et garanties collectifs.

## 1936 : Les Congés Payés

En 2017, personne n'imaginerait que les congés payés puissent ne pas exister... Et pourtant... Il a fallu les grandes grèves de mai-juin 1936 pour que le patronat et le gouvernement cèdent et accordent, entre autres, les deux semaines de congés payés de peur de perdre bien plus... Mais que s'est-il passé ? L'idée de vacances payées émerge dans les années 1920. En 1926, le congrès de la CGT revendique le droit à des congés payés. Cette année-là, l'idée de mériter d'être « payé à ne rien faire », comme le bonheur et le droit d'accéder aux loisirs, est « une idée neuve ». Droits nouveaux et mentalités nouvelles vont de pairs. **Les idées nouvelles de progrès social vont toujours à contre-courant de celles du patronat !**

## 1983 : Retraite à 60 ans

Après bien des discussions dans les deux Assemblées et avec les syndicats de salariés et patronaux, l'ordonnance du 26 mars 1982 était enfin appliquée. Une avancée « comme il y en a eu en 1936 et à la Libération », pour Henri KRASUCKI, secrétaire général de la CGT de l'époque. Et aujourd'hui...

- Alors que la France compte près de 6 millions de chômeurs,
- Alors que plus d'un salarié sur deux n'est plus en activité à 55 ans,
- Que Les jeunes doivent attendre en moyenne l'âge de 27 ans pour être en CDI,

**La retraite à 60 ans pourrait libérer des emplois.**

**Nous sommes clairement confrontés ici à un choix de société.** Le niveau des richesses consacré aux retraites stagne depuis la réforme BALLADUR en 1993 alors que celui consacré aux dividendes a plus que doublé. Il faut choisir entre : « financer nos retraites ou les actionnaires ! »

Qui suis-je :

Socle majeur de la vie de la société. Mes missions permettent d'assurer l'égalité de traitement sur tous les territoires, mais sont aussi nécessaires pour assurer la cohésion sociale, et le bien-être des populations, quel que soit le territoire.

Je suis : les Services Publics